

PROCES-VERBAL de l'ASSEMBLEE GENERALE 2024 DES AMIS DE L'UTL

DU 28 mars 2025 à 14 h 30

Auditorium de la MEDIATHEQUE, Marcel REGGUI, 1 rue Chanzy - Orléans

Mme DELARUE, présidente, souhaite la bienvenue aux adhérents et les remercie pour leur présence, témoignant ainsi de leur intérêt pour la gestion de l'association.

Après vérification des listes des adhérents présents (139) et des pouvoirs reçus (87), le quorum est atteint. Notre Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente déclare l'Assemblée Générale ouverte. M. Thoret assurera l'intérim de Mme Peuta-Merie, en qualité de secrétaire de séance.

Lecture du Compte rendu de l'Assemblée Générale du 23 avril 2024, statuant sur l'année 2023, envoyé avec l'ensemble des documents adressés à chacun dans le cadre des convocations.

Votes pour approbation de ce compte rendu :

Pour 224 / contre 2 / abstentions 0

APPROBATION DU P.V de l'Assemblée Générale précédente

LECTURE DES DIFFERENTS RAPPORTS :

RAPPORT MORAL présenté par la présidente :

Au nom des membres du conseil d'administration, elle remercie chaleureusement les animateurs, bénévoles ou rémunérés qui œuvrent à la réussite des activités que nous proposons. Nous sommes tous conscients du travail qu'ils accomplissent et leurs en sommes reconnaissants. Grace à leurs efforts nous pouvons proposer tout un panel d'activité qui profite au bien-être de chacun.

Nos marches sont des activités très prisées. En 2024 deux sur nos trois marches ont été reprises par de nouveaux responsables. Sans leur implication nous aurions dû annuler ces 2 marches. Remerciements également à toute l'équipe de bénévoles qui m'entoure au Conseil d'Administration. Cette année cinq nouvelles candidatures vont vous être soumises, nous les accueillerons au Conseil d'Administration avec plaisir. Deux de ces candidats s'investissent déjà dans des fonctions administratives à nos côtés.

Pour 2025, votre Conseil d'Administration a prévu la révision des statuts. Dans cette optique, un protocole comptable et financier a été préparé, il vous sera présenté en fin de séance. Tous vos administrateurs participeront à ces travaux (révision des statuts et test du protocole financier), ils seront soumis à votre approbation lors d'une assemblée générale extraordinaire.

Pour en revenir à l'année 2024, nous n'avons pas renouvelé l'activité Mosaïque. Par contre nous avons proposé 2 nouvelles activités :

- Des séances de stimulation cognitive regroupant une vingtaine de personne
- Un atelier de conversation en espagnol, 13 personnes y sont inscrites

Il faut y ajouter une « petite marche » le jeudi après-midi (4/5 km) au sein de la marche 3 qui propose 8 à 12 km

Depuis qu'elle préside l'association, Mme Delarue a souvent eu des remarques concernant les voyages proposés et en particulier leur coût. Cette demande a été prise en compte. Nous vous proposerons au moins un voyage par an à la portée du plus grand nombre. (Circuit, base 7 jours et en pension complète) Pour 2025, il vous a été proposé un circuit au Maroc, une croisière sur le Rhin et une sur le Nil présentées par Mme Juan, une escapade à Londres et une autre en Franche-Comté proposées par Mme Dehais.

La présidente précise également le point suivant : comme toutes les associations, nous devons respecter la RGPD, Règlement General Pour la Protection des Données. Les adhérents nous donnent leur adresse mail et nous ne devons les utiliser que pour les informer de nos activités. Vos mails sont communiqués aux animateurs bénévoles, c'est-à-dire ceux qui n'ont aucun intérêt financier à les utiliser. Vos adresses mails leurs permettent de vous informer de la vie de l'activité. Si l'animateur est rémunéré par l'association, nous ne lui communiquons pas vos adresses mail. Il doit passer par un « correspondant » ou notre secrétariat. Les personnes chargées de l'organisation des voyages et des sorties sur Paris ne peuvent être considérées comme des bénévoles car elles bénéficient de la gratuité du voyage ou des visites.

En conclusion il n'y a pas lieu de vous demander votre adresse mail sauf lors de votre inscription à l'association.

La présidente tiens à aborder un autre sujet. Comme vous le savez, nos activités ont lieu principalement à la Maison des Associations en centre-ville. Nous l'avons louée pour 565 h en 2024. C'est beaucoup, la MDA nous demande d'utiliser les salles de La Source. Elles ont beaucoup moins de succès mais on risque d'avoir de + en + de mal pour les locations de salle. Soyez compréhensif, nous faisons le maximum pour organiser nos activités en centre-ville.

Autre information à vous donner : La façon dont l'Université a traité les adhérents de l'UTL en 2019 a laissé un gout amer et notre association a laissé les relations avec l'UNIVERSITE DU TEMPS LIBRE s'étioler et même devenir inexistantes. J'ai été contacté par M. VAILLS, le directeur de l'Université du Temps Libre pour renouer des relations cordiales.

Mme Delarue et les autres membres du C A sont à votre écoute. N'hésitez pas à leurs faire part de vos idées, de vos besoins et même de vos critiques. Vos suggestions, faites dans le respect mutuel et la convivialité, assurent le dynamisme de notre association.

Vous avez la parole lors de cette assemblée. Si vous souhaitez intervenir, je vous demande de bien vouloir vous présenter en déclinant votre identité.

Encore merci pour votre présence aujourd'hui.

RAPPORT D'ACTIVITE :

Mme Delarue présente ensuite le rapport d'activité

Point sur les adhésions 2024/2025. Différents tableaux sont projetés, en voici un résumé :

Nombre d'Adhérents : 720 contre 660 en 2023/2024. / 480 femmes et 240 hommes. /141 nouveaux membres / 354 de nos adhérents demeurent à ORLEANS intra-muros (49 %), au global 91 % de nos adhérents sont de la métropole orléanaise.

C'est la tranche d'âge entre 71 et 75 ans qui est la plus importante avec 180 personnes.

61 % de nos adhérents se situent dans la tranche d'âge comprise entre 60 et 75 ans.

Notre doyenne a 93 ans et notre moyenne d'âge est de 73 ans.

L'activité qui rassemble le plus grand nombre d'adhérents (244) est la marche avec 3 marches par semaine. C'est un réel investissement pour les responsables de ces marches. Ils donnent beaucoup de leur temps, mails ils en sont récompensés par le nombre de marcheurs qui les suivent.

Marches 244 p Dimanche + 99 p CEnologie 97 p Bridge 21 p Plaisir de lire 25 p
Cinémavie 12 p Poésie et prose 12 p Echec 21 p Golf 41 p Dessin 16 p Art floral 16 p
Tarot 39 p Espagnol 13 p Aquarelle 30 p conf/Biologie 22 p Aquagym 19 p Sophrologie 30 p
Stimulation cognitive 19 p CADO 71p Sorties sur Paris et hors Paris 71 p

Votes pour approbation du rapport d'activité et du rapport moral :

Pour 223 / contre 0 / abstentions 3

le rapport moral et le rapport d'activité sont adoptés.

RAPPORT FINANCIER

Il est présenté par notre trésorière Martine PLANSON

Divers tableaux concernant les dépenses et recettes de l'année 2024 sont présentés et commentés.

Le compte d'exploitation 2024 se solde par un déficit de 6633 €

Principales recettes : Cotisations, dons et participation aux activités = 39441 € Au global nos recettes s'établissent à **79847 €**. (y compris les recettes des visites insolites 27767 € pour 10 sorties)

Nos principales dépenses concernent les salaires et charges de notre secrétaire 5325 €, salaires et charges des conférenciers et animateurs salariés : 6994 €, les prestations de nos animateurs pour 18384 €, la maintenance de nos logiciels et du site Web pour 1353 €, les frais locatifs et les impôts de nos bureaux 12389 €, et les dépenses liées aux sorties insolites 29105 €

Nos dépenses globales se montent à **86480 €** ce qui représente un **déficit final de 6633 €**. Ce déficit sera imputé sur nos réserves.

Le bilan 2024 est ensuite présenté et détaillé par Mme Planson. Total du bilan **225 001 €**.

Un tableau détaillant nos charges fixes et de structure est projeté. Elles s'élèvent à 25177 €. (Location, salaire de la secrétaire, assurance, maintenance, internet, amortissements ...)

Les recettes censées couvrir ces charges se montent à 17524 € (adhésions, dons, prd financiers)

Il nous manque donc 7653 € Nombre d'adhérents à fin 2024 : 720 soit **10.62 €** par adhérent

Avec l'inflation, nos dépenses courantes (Chauffage, Electricité, impôts locaux) ont augmenté. En 2024 nous avons prévu une revalorisation de 2 € pour la rentrée 2025/2026. Mme Planson confirme donc de porter notre adhésion à la rentrée prochaine à 20 €.

Des participants ont exprimés des remarques sur cette augmentation, compte tenu de nos réserves financières. Cependant cette augmentation ne suffira pas à équilibrer notre budget 2025.

Un vote spécifique pour cette tarification est organisé :

Pour 219 contre : 2 Abstentions : 5

Un échange pour l'utilisation de nos « réserves » financières s'en suit. La préparation d'une journée festive destinée à tous nos adhérents est proposée. Une commission a déjà été constituée au sein de notre Conseil d'Administration avec, si possible, des adhérents volontaires.

Le tableau « proposition de tarification des activités 2025/2026 » est à son tour présenté. Il permet de réajuster la tarification des activités pour l'année 2025/2026, le coût des activités devant s'ajuster au mieux avec les recettes des inscriptions correspondantes.

Il en ressort que nous devons réajuster 2 activités sur le 20 proposées. L'aquagym, dont le coût est de 118 € par participant (première année d'existence) et le bridge qui revient à 95 €.

Mme Planson propose donc :

- Bridge + 5 € soit 80.00 € par an au lieu de 75 €
- Aquagym + 10 € soit 120.00 € au lieu de 110.00 €

Un débat a suivi ces propositions d'augmentation. Des remarques ont fait ressortir une opposition à ces augmentations, toujours compte tenu de nos réserves financières.

Un vote spécifique pour ces augmentations de tarif a été organisé :

Pour 210 contre : 14 Abstentions : 2

La revalorisation ou non du tarif de 2 activités est en attente :

- Stimulation cognitive : seulement 3 mois de fonctionnement
- Sorties sur Paris et hors Paris : Réajustement en juillet pour tenir compte de la réalité des frais remboursés.

Echange et protestations concernant la tarification de l'activité « sorties sur Paris et hors Paris ». Activité gratuite et proposée à tous nos adhérents jusqu'en juin 2024. A la rentrée 2024 nous avons demandé une participation annuelle de 10 €. Cette décision, entérinée par le CA du 15 mai 2024 pour un tarif de 20 € est liée à l'importance des coûts de gestion et de repérage de ces sorties en 2023. Ce tarif a été réajusté à 10 € en juillet 2024 à la demande de Mme Dehais (remboursement de frais = 460 € de janvier à avril 2024 pour les sorties d'une journée)

L'inscription aux « SORTIES SUR PARIS ET HORS PARIS » doit suivre le même principe que les autres activités. Compte tenu des frais qu'elle occasionne, ce coût doit être supporté par les adhérents qui y participent.

Nous reprenons le déroulé de notre Assemblée Générale et Mme PLANSON évoque les conférences qui attirent de plus en plus d'auditeurs. Compte tenu de l'augmentation des recettes, nous allons revoir avec les organisateurs une augmentation de la gratification des conférenciers au même tarif depuis plus de 10 ans.

Mme Planson nous présente le budget 2025 établi sur les bases de la réalisation 2024. Il se solde par un déficit de 5470 €, augmentation tarifaire comprise et nombre d'adhésion identique.

Votes sur le rapport financier :

Pour : 222 Contre : 1 Abstentions : 3

le rapport financier et les dispositions concernant les tarifs des activités sont adoptés.

A la fin de son exposé, Martine Planson rend hommage à M. Maurice SERVOZ qui a beaucoup œuvré pour l'organisation administrative et comptable de l'association. Elle confirme qu'elle ne renouvelle pas sa candidature au conseil d'administration de l'association

RAPPORT SUR LE CONTROLE DES COMPTES :

Mme LENOBLE, chargée de contrôler nos comptes, prend la parole et lit son rapport sur l'exercice comptable 2024.

Mme Lenoble n'a constaté aucune anomalie. Elle félicite et remercie Mme Planson pour son travail et son investissement. Elle propose d'accepter les comptes de l'exercice 2024 et de donner quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'association.

Soumis aux votes, son rapport est approuvé à l'unanimité ainsi que le renouvellement de sa mission. Merci à elle pour son investissement à nos côtés.

PRESENTATION DU PROTOCOLE FINANCIER

Mme Delarue reprend la parole et présente le projet de protocole financier. Nos statuts n'ont pas été modifiés depuis notre séparation avec l'Université du Temps Libre d'Orléans. Ils doivent être mis à jour. Ce protocole financier est une première approche des règles financières et comptables qui doivent régenter les finances de l'association.

Mme Delarue propose de mettre en place ce protocole à titre de test en 2025. Il sera adapté si besoin et modifiable par le Conseil d'Administration. Sa version définitive fera partie intégrante de nos statuts et sera donc approuvée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui votera la modification de nos statuts.

x

Projection d'une présentation succincte et explication sur les principales règles figurant sur ce protocole :

Article 1 :

Le PROTOCOLE financier précise les modalités concernant la prévision de la dépense, les engagements financiers, et le contrôle du budget de l'association en complément des statuts réglementaires des AMIS DE L'UTL. Il a pour principal objectif de clarifier et de partager un ensemble de règles dans le domaine financier et budgétaire. Il vise également à instituer une transparence totale de la gestion de l'Association.

Les tarifs de remboursement des frais en vigueur seront mis à jour au fur et à mesure des décisions prises par le Conseil d'Administration, sans pour autant remettre en cause la validation complète du présent protocole.

Article 2 :

- Le ou la président(e) de l'association, le ou la trésorier(e) sont responsables du budget de l'association. Le ou la président(e) se fait aider dans sa tâche par le ou la trésorier(e), qui tient à jour la comptabilité de l'association, et qui rend la synthèse des comptes quand cela est nécessaire. La gestion des AMIS DE L'UTL est fondée sur le principe de la séparation des fonctions. Celui qui présente une dépense, ou signe un contrat engageant une dépense, ne peut être celui qui effectue le paiement.

Article 3 :

- - les ressources financières se composent : des adhésions à l'association et des inscriptions aux activités versées par les membres, de subventions éventuelles, de recettes provenant de la vente de produits, de services ou de prestations fournies par l'association, de dons manuels et de toute autre ressource qui ne soit pas contraire aux règles en vigueur.
- - Créée dans le cadre de la loi de 1901, relative au mouvement associatif, l'association LES AMIS DE L'UTL est représentée par ses dirigeants et ses membres. Ils devront montrer une vigilance particulière pour ce qui est présenté comme pouvant comporter un avantage en nature.

Article 4 :

- Chaque activité doit s'équilibrer financièrement et couvrir en particulier ses frais directs (intervenant, fournitures ...) ainsi qu'une partie du ou des frais administratifs (secrétariat, logiciel, assurance, communication...). Si les recettes directes de l'activité (inscriptions) ne couvrent pas les dépenses pendant 2 années consécutives le « bureau » peut annuler ou différer son ouverture à la rentrée N+3. Cela devra être confirmé par le Conseil d'Administration suivant la rentrée N+3.

Article 5 :

Le budget financier de l'association est préparé par le trésorier placé sous l'autorité du président. Il est présenté au Conseil d'Administration avant d'être voté lors de l'Assemblée Générale annuelle N-1.

- Un bénévole est une personne qui consacre de plein gré une partie de son temps libre à effectuer des actions sociales. Le bénévole est animé par l'envie d'aider et de rendre service à la communauté. Il ne reçoit ainsi aucune contrepartie ou compensation monétaire en échange de sa participation. Seul un remboursement de frais peut s'appliquer.

Les frais supportés par les animateurs ou les adhérents dans le cadre du fonctionnement des activités de l'Association peuvent faire l'objet d'un remboursement. A partir de 60 € une autorisation préalable auprès du trésorier(e) est nécessaire.

Le remboursement doit être demandé sur présentation d'une note de frais accompagnée des justificatifs originaux, dans les trente jours suivant la dépense. Le remboursement des frais de restauration s'effectue sur justificatif et avec un plafond voté en Conseil d'Administration.

Remboursement des frais de déplacement

- il convient de privilégier les transports en commun, leurs tarifs serviront de base aux remboursements (train, métro, bus ...). Dans le cas où un autre moyen de déplacement (véhicule personnel, taxi ...) est jugé nécessaire en raison d'une difficulté d'accès, d'une contrainte horaire justifiée ou pour faciliter le déplacement, une demande d'autorisation préalable auprès du trésorier(e) ou du président(e) devra être

effectuée avant le déplacement. Elle sera complétée par un budget prévisionnel global (objet du déplacement, kilométrage prévu, restauration, etc)

– **Activités en extérieur sur une journée**

Elles sont organisées par l'association en transport collectif ou en co-voiturage.

A ce jour il s'agit : - Des VISITES INSOLITES SUR PARIS ET HORS PARIS , de DIMANCHE +

Leur préparation peut induire des frais de repérage et de gestion. Les déplacements se font en privilégiant les transports en commun ou sur demande préalable, deux semaines avant le déplacement.

Pour la gestion administrative il convient de privilégier l'utilisation du courrier électronique. Les photocopies se font en priorité avec le matériel propre à l'association (imprimante, photocopieur) L'éventuel tirage de document, envoyé par courrier électronique, sera à disposition sous huit jours au secrétariat ou à la Maison des Associations.

Pour des raisons de transparence, chaque sortie devra faire l'objet d'un budget prévisionnel. Il déterminera le tarif de la sortie, la base de répartition (20 – 25 - 30 participants ou plus) et comprendra les éventuels frais de repérage facturés à l'association.

- **activités en extérieur sur plusieurs jours, soit à ce jour-** les VOYAGES / ESCAPADES et les RANDONNEES pour les voyages et escapades leur organisation est confiée à un tour opérateur. **Ils ne doivent pas faire l'objet de frais de repérage.** Pour les randonnées, le repérage est confié à un guide accompagnateur et le rendez-vous fixé à la première étape avec déplacement en co-voiturage.

Précisions pour les déplacements en co-voiturage :

- Il convient à chaque conducteur de déterminer, en accord avec les occupants de son véhicule, le montant des frais qu'il convient de partager ou d'appliquer le forfait suggéré par le responsable de la sortie.
- Il est précisé que même si le co-voiturage est organisé par un membre de l'association, cette dernière ne peut être tenue pour responsable en cas d'accident. Le conducteur est seul responsable. Il ne peut prétendre, en outre, ni à une indemnisation des dommages subis ni à la prise en charge du surcoût résultant d'un accident, il convient qu'il ait souscrit l'assurance adéquate propre à son véhicule

Article 6 :

Le trésorier(e) tient un inventaire des biens de l'Association, dont la valeur marchande à l'unité ou dans l'ensemble est supérieure à 200 euros. Chacun est responsable du matériel dont il a la garde et assume les conséquences financières d'une éventuelle perte ou d'endommagements. Toutefois, le Conseil d'Administration pourra décider, selon les circonstances, de prendre ces conséquences financières à la charge de l'Association.

Article 7 :

Pièces comptables :

- Le classement des pièces comptables et financières est fonction de la nature des dites pièces Elles sont conservées pendant toute la durée imposée par la législation française
- Afin de limiter les pertes de données, les comptables effectuent des sauvegardes mensuelles externes de la comptabilité,

Article 8:

Ce protocole financier a été soumis à l'approbation du Conseil d'administration des AMIS DE L UTL. Il sera appliqué à titre de test pendant l'année 2025 et pourra donc être modifié ou complété par le Conseil d'Administration durant cette même année.

Votes sur la mise en place en test de ce protocole :

Pour : 223 Contre : 3 Abstentions : 0

Mise en place adoptée

ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Deux membres du conseil d'administration ne renouvellent pas leur candidature. Mme Planson Martine et Mme Mallet Nicole. Cinq candidatures sont proposées aux adhérents Ils se présentent à tour de rôle. La présidente présente M. Jetur, celui-ci n'ayant pu prendre part à l'Assemblée Générale.

Pendant le dépouillement des bulletins de vote, il est projeté un diaporama de photos prises lors des voyages 2024.

Résultat des votes : 218 bulletins sont dépouillés

Candidature de M. CORMON André	105 voix
Candidature de Mme DRAHI DUFOUR Evelyne	217 voix
Candidature de M. JETUR Christian	208 voix
Candidature de Mme LE BOSQUAIN Marie Paule	201 voix
Candidature de Mme RASSIER Marie Françoise	207 voix

Scrutin nominal à un seul tour. Election à la majorité des adhérents présents ou représentés.

Minimum pour être élu 218 / 2 soit 109 suffrages

La présidente déclare élus Mmes DRAHI DUFOUR, LE BOSQUAIN et RASSIER ainsi que M. JETUR.

La candidature de M. CORMON est rejetée, il n'a pas obtenu le nombre de suffrages suffisants. .

L'Assemblée Générale entérine ces votes

Un prochain conseil d'administration déterminera les fonctions de chaque élu au sein du Conseil d'Administration.

QUESTIONS DIVERSES :

Intervention diverses lors de l'Assemblée :

- Problème avec la réservation d'une salle pour l'Activité « PLAISIR DE LIRE » qui n'avait pas été enregistrée correctement par la Maison des Associations
- Réclamation pour un mail non reçu par un adhérent à propos d'une réunion d'information sur un voyage
- Questions concernant nos réserves financières, y a-t-il légalement un « montant de l'épargne légale », « fixation de la réserve minimum » appel à un expert-comptable pour y répondre.

La présidente remercie de nouveau les adhérents qui ont assisté à cette Assemblée Générale et salue le dévouement de tous les bénévoles. Mme Delarue invite les personnes présentes à partager un pot de l'amitié dans le hall de la salle Reggui.

La séance est levée à 17 h

La Présidente

Le Secrétaire de séance par intérim

Maryse Delarue

Christian Thoret